

**Zeitschrift:** Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse  
**Herausgeber:** Société Forestière Suisse  
**Band:** 21 (1870)  
**Heft:** 3

**Artikel:** Les coupes rases et les exploitations jardinatoires  
**Autor:** Greyerz, A. de  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-784051>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 17.04.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# JOURNAL SUISSE D'ÉCONOMIE FORESTIÈRE

Organe de la Société des forestiers suisses.

Rédigé par

**El. Landolt, W. de Greyerz et J. Kopp,**

édité par

**la librairie Hegner à Lenzbourg.**

**N<sup>o</sup>. 3.**

**Mars.**

**1870.**

Le Journal suisse d'économie forestière paraît tous les mois chez **D. Hegner à Lenzbourg**. Chaque numéro est d'une feuille; le prix d'abonnement est de 2 fr. 50 par an, franco pour toute la Suisse. On peut s'abonner pour 2 fr. 70 à tous les bureaux de poste.

On est prié d'adresser à M. **El. Landolt**, professeur à Zürich les envois concernant la rédaction; les réclamations relatives à l'expédition du journal doivent être faites à la librairie **Hegner** à Lenzbourg.

## Les coupes rases et les exploitations jardinatoires.

A la montagne aussi bien qu'à la plaine, l'économie forestière, l'agriculture et l'industrie se disputent un domaine fatalement limité, et leur sourde lutte tournerait infailliblement à la ruine de toutes les trois, si elles ne parviennent pas à s'entendre par un compromis qui règle leurs droits et leurs besoins réciproques. Les sociétés de forestiers, qui se rassemblent successivement d'un lieu à un autre, ont chaque fois soin de traiter les questions de leur ressort qui se rapportent plus spécialement à la localité qui leur donne l'hospitalité, — ces sociétés sauront sans doute dissiper les préjugés nuisibles, et faire naître des sympathies dans la population pour les intérêts qu'elles représentent; tout en répandant des lumières, elles se mettront elles-mêmes mieux au courant des questions d'application qu'elles doivent agiter.

On commence enfin à comprendre en Suisse combien sont

tristes les résultats des exploitations inconsidérées et d'une économie forestière irrationnelle. Après avoir constaté l'étendue du danger, la société des forestiers suisses a demandé l'intervention du Conseil fédéral dans cette affaire; cette autorité a organisé une expertise pour étudier l'état actuel de nos forêts et l'économie à laquelle elles sont soumises. Dans ce moment les conseils fédéraux s'occupent sérieusement de la question du reboisement de nos montagnes. Il n'est même pas impossible qu'ils soient obligés d'aller plus loin encore, et que cette affaire prenne tôt ou tard un caractère international. La Suisse est le principal réservoir qui est appelé à distribuer l'eau aux pays voisins; les forêts exerçant une grande influence sur cette répartition, notre pays se trouve chargé d'une grande responsabilité; nos voisins pourraient bien nous rappeler nos devoirs à cet égard, si nous cessions de les remplir de notre propre mouvement.

Ce sont les principaux propriétaires de forêts, savoir les communes et les corporations, qui sont surtout appelés à parer à ces complications. A notre époque, où la notion de l'intérêt général exerce une influence de plus en plus grande, on est forcé d'admettre que les forêts ont un caractère permanent d'utilité publique qui doit dominer les convenances particulières et passagères de leurs propriétaires actuels.

On voit facilement à quelles conséquences ce principe peut conduire.

Deux principes fondamentaux doivent diriger le forestier dans l'étude des méthodes d'exploitation et d'aménagement des forêts :

1) Tout en cherchant à favoriser la croissance du bois, le forestier doit se préoccuper de conserver le sol qui le produit, ou, ce qui revient au même, il doit envisager sans cesse l'avenir aussi bien que le présent, dans toutes ses opérations.

2) Le forestier doit tenir compte des exigences des différentes essences sous le rapport de la lumière et de l'ombrage.

Les *coupes rases* sont le mode d'exploitation le plus simple, et par là même elles ont l'avantage d'être les moins coûteuses; elles permettent de diviser le sol de la forêt en parties égales, dans chacune desquelles l'exploitation revient périodiquement et régulièrement. Outre cet avantage de la régularité et de l'uniformité, elles ont encore celui d'épargner les dommages résultant de l'abattage sur les réserves et sur le recru.

Mais à côté de ces avantages, elles présentent de nombreux inconvénients dont voici les principaux :

1) Elles ne sont pas favorables au maintien des bonnes essences dans les peuplements, parce que les bois blancs, les buissons épineux et autres sont les premiers à envahir la coupe et à usurper la place des essences de valeur que l'on voudrait voir se produire.

2) Elles retardent la régénération, et, le recru qui les suit étant de moindre qualité sous le rapport de la taille et de la force, il en résulte qu'on court le risque qu'il ne se forme pas une nouvelle futaie, ou qu'elle ne parvienne à s'établir qu'imparfaitement après un temps plus ou moins long et par suite avec une perte considérable de croissance.

3) Elles sont suivies d'un mélange d'essences dont l'exploitabilité technique et mercantile n'est pas la même, ensorte qu'il est très difficile d'établir une révolution normale, si même cela ne devient pas entièrement impossible.

4) Les sujets d'élite propres à fournir des semences des bonnes essences ne se produisent que très rarement, ensorte que la régénération future ne pourra se faire qu'imparfaitement par voie naturelle.

5) La proportion de l'humus dans le sol diminue considérablement, et il peut même arriver que le sol forestier soit entièrement ruiné, parce que le manque d'un couvert bien formé et l'action immédiate des vents, empêchent la formation d'un nouvel humus indispensable pour la conservation du sol fertile.

6) Il est des cas où les coupes rases ne sont pas seulement désavantageuses, mais encore tout à fait pernicieuses. Ainsi sur les arêtes exposées des montagnes, où le reboisement ne peut s'opérer, s'il n'y a pas d'abri pour le recru. Dans de telles circonstances il n'est pas rare de voir les coupes rases amener à leur suite des avalanches, des éboulements, ou la dessiccation et la stérilité du sol.

Les forêts les plus exposées à ces dangers sont celles qui doivent fournir aux besoins de beaucoup d'ayant-droit ; les propriétaires ne sont alors que trop disposés à ne tenir compte que de l'intérêt du moment ; il ne se font parfois aucun scrupule de compromettre un avenir qui est plus ou moins éloigné d'eux, ou qui leur est indifférent. Les communes et les corporations doi-

vent donc se prémunir contre la tentation d'appliquer ces principes égoïstes.

Entre la méthode que nous venons de décrire et qui conduit parfois à ne s'occuper en aucune façon de la reproduction de la forêt, et l'autre mode d'exploitation où l'on procède par coupes d'ensemencement et où tous les travaux se rapportent à la régénération des boisés, il existe une méthode intermédiaire, le jardinage, dans laquelle on pratique tantôt des éclaircies, tantôt des coupes d'ensemencement.

Dans les méthodes de régénération par coupes successives, le sol reste toujours couvert; le repeuplement n'a presque lieu que par le semis naturel des arbres réservés; on exploite en coupant peu à peu les sujets les plus forts et les plus anciens sans dénuder entièrement aucune place de la forêt.

Après la coupe rase c'est le jardinage qui abandonne à l'action de la nature la plus grande part dans la régénération. On exploite des arbres çà et là, suivant les besoins des divers peuplements, et de manière à favoriser la régénération naturelle, partout où cela paraît nécessaire. En pratiquant le jardinage, on a la garantie que la reproduction de la forêt s'opèrera: L'humus étant conservé, il n'y a pas lieu de craindre que la végétation forestière disparaisse; les brins et les jeunes plants jouissent d'un abri naturel, ensorte que les meilleures essences maintiennent leur prédominance; leur développement est favorisé par l'espace qu'on a su leur ménager à temps.

On objectera que parmi les jeunes plantes qui poussent sur le sol de la forêt, il n'en est que bien peu qui feront partie du peuplement futur, et qu'ainsi il y a toujours une plus ou moins grande quantité de graines de perdue. Sous ce rapport le jardinage a les mêmes inconvénients que les coupes rases, et il en présente encore un autre, c'est celui de rendre les exploitations plus ou moins arbitraires, en rendant plus difficile l'établissement de coupes annuelles d'une quotité uniforme, réglée sur le produit soutenu. En outre le jardinage prolongeant les exploitations pendant plusieurs années dans la même partie de la forêt, les provisions sur pied en reçoivent beaucoup de dommage, et les délits forestiers sont plus faciles à commettre. Je répondrai à ces objections que ces inconvénients sont plus ou moins inhérents à toutes les méthodes de régénération naturelle, qu'il s'agisse de coupes rases, de coupes d'ensemencement ou de jardinage.

Ce qu'il faut éviter, c'est que les futaies ne se dénaturent à chaque coupe définitive, que celles de bois feuillus ne dégèrent pas en taillis, et que ceux-ci ne se peuplent pas d'essences de moindre valeur par suite des exploitations qui s'y font alors avec des révolutions de plus en plus rapprochées.

N'oublions pas que pour que les coupes d'ensemencement réussissent, il faut le concours simultané de beaucoup de facteurs : la présence d'arbres sains, propres à produire des semences, un espace suffisant pour le développement de leurs branches et pour les graines qui en tombent, la protection nécessaire contre les vents et les autres influences météorologiques défavorables, ensuite de l'ombre, de l'humidité, un certain degré de température et l'engrais naturel que les feuilles doivent fournir. Toutes ces conditions se trouvent rarement réunies surtout dans les forêts de montagne. En présence de toutes ces éventualités, parmi lesquelles les ouragans sont le plus à craindre, parce qu'ils renversent les plus belles réserves, on a senti la nécessité d'en revenir à une méthode de régénération qui permette de combattre ces inconvénients avec succès. Voici en résumé les avantages que présente le jardinage :

1) Il est à préférer dans les montagnes et dans toutes les contrées dont le climat est plus ou moins rude, dans les localités exposées aux grandes chutes de neige ou à la gelée, dans celles où les coupes d'ensemencement ne sont pas applicables dans les futaies, ni le furetage dans les taillis.

2) Il offre le moyen de tenir le sol constamment à couvert, ce qui est un principe fondamental de toute économie forestière. Par là même il permet d'éviter le danger de voir le sol se déboiser entièrement, et se trouver ainsi exposé à la sécheresse, aux éboulements et aux avalanches.

3) Il favorise le renouvellement régulier et constant de l'humus par la décomposition naturelle des souches et des feuilles.

4) Il assure une régénération vigoureuse de la forêt par les semences qui tombent naturellement, et il permet de laisser croître ensemble des arbres dont l'âge et l'exploitabilité ne sont pas les mêmes.

5) Les deux principes fondamentaux que nous avons rappelés en commençant sont dans ce mode d'aménagement en liaison très intime l'un avec l'autre :

Les essences à lumière ont une tendance particulière à ne former que des peuplements clairs, où tous les arbres se trouvent largement espacés ; cette disposition est très favorable au développement de la couronne et à la production des semences ; en revanche elle est très peu propice à la conservation du sol, qui est mal protégé par ce rare couvert contre l'effet des vents et les rayons du soleil. Quand cet inconvénient est à craindre on peut mélanger aux essences à lumière des arbres qui supportent l'ombre.

6) Tous les forestiers admettent que le mélange du hêtre et du sapin, et bien plus encore celui du hêtre et du pin, forment des boisés plus sains et plus productifs que si l'on cultive l'une ou l'autre de ces essences en peuplement pur. Ces peuplements mélangés doivent être aménagés d'après la méthode du jardinage, car si on voulait leur appliquer celle des coupes d'ensemencement, on serait obligé de choisir pour toutes ces essences une révolution moyenne qui ne conviendrait à aucune d'elles, à cause de la marche différente qu'elles suivent dans leur croissance.

7) Le pin et le mélèze, qui sont des essences à lumière par excellence, peuvent rendre de grands services dans l'économie forestière. Dans la première partie de leur vie, ils améliorent le sol, et plus tard, ils permettent de faire croître sous leur abri des plantes qui ne prospéreraient pas sans cette protection.

8) Pour les forêts de communes et de corporations, et pour celles dont les propriétaires ou les usufruitiers sont impatients de jouir, le jardinage offre moins de danger que les coupes rases et les coupes d'ensemencement pour la conservation du peuplement et pour son état à venir.

9) Enfin le jardinage permet tous les mélanges, aussi bien des essences qui supportent l'ombre que de celles qui demandent de la lumière.

#### *Conclusion.*

Il n'y a pas en sylviculture de faute plus impardonnable que celle d'opérer des coupes rases dans les forêts de montagne ; le meilleur moyen de combattre cet abus, c'est d'introduire la méthode du jardinage dans tous nos districts montagneux à la seule exception des localités où les coupes d'ensemencement offrent des garanties suffisantes sous le rapport de la régénération et du maintien constant d'un bon abri pour le sol.

*A. de Greyerz, inspecteur forestier.*

---